
Adresse des citoyens réunis en société populaire aux ci-devant
Ursulines de Tonnerre (Yonne), lors de la séance du 10 frimaire an
III (30 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens réunis en société populaire aux ci-devant Ursulines de Tonnerre (Yonne), lors de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 343;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19954_t1_0343_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

ne reconnaissent d'autre point de ralliement que la Convention nationale ; ils ont juré comme nous une haine éternelle aux hommes de sang, aux terroristes, aux aristocrates, aux intrigants, aux dominateurs et aux frippons. Comme nous ils ont rendu hommage à votre sublime adresse au peuple français ; ils la relisent tous les jours et ne cessent de l'admirer ; dans leur enthousiasme, ils s'écrient : « des hommes qui professent de semblables principes sont bien faits pour donner un gouvernement à un peuple libre, généreux et ami des vertus et de la justice ».

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 10 signatures.

e

[Les administrateurs du Directoire du département de la Meuse à la Convention nationale, Bar-sur-Ornain [ci-devant Bar-Le-Duc], le 5 frimaire an III] (67)

Représentans d'un grand peuple qui vous a confié le dépôt sacré de sa gloire et de sa liberté, vous avés entendu de toutes parts les cris de la Nature outragée, de l'humanité déchirée, de la justice violée, et toujours dignes de vous-mêmes, vous porterez le dernier coup aux mortels qui ne voulaient faire de la France qu'un désert, de la Révolution qu'un torrent dévastateur. Vous achèverez d'assurer par vôtre courage sur les bases de la justice, la prospérité d'une Nation qui vous presse avec confiance de marquer ses destinées.

Vous maintiendrez le gouvernement révolutionnaire dans sa marche ferme et rigoureuse, mais il ne sera plus terrible que pour la ligue des méchants qui s'y sont attachés, et vous apprendrés à l'univers que les Français rendus à la Nature et à leurs droits, ne veulent pas plus composer avec les ennemis de leur liberté qu'avec le crime.

Ces principes que le représentant Delacroix avoit consacré et mis en pratique dans le département de la Meuse, en devançant même votre sublime Adresse au Peuple français, sont gravés dans le cœur de tous les hommes ; c'est le cri de la nature. Ils ont fixé l'opinion publique qui vous entoure, ils sont l'espoir de la Patrie, et nôtre amour pour elle nous fait un devoir de vous offrir l'hommage particulier de notre détermination à les défendre jusqu'à la mort, et de nôtre entier dévouement à la Convention nationale.

Vive la République !

Suivent 6 signatures.

f

[Les citoyens réunis en société populaire aux ci-devant Ursulines à Tonnerre, Tonnerre, le 1^{er} frimaire an III] (68)

Citoyens représentans,

Vous venez de faire un grand acte de justice, votre énergie a encore une fois sauvé la République, dont les Jacobins du 9 thermidor avoient juré la perte.

Continuez, citoyens représentans, le peuple bénit vos travaux, maintenez le gouvernement révolutionnaire basé sur la justice ; sévissez contre les hommes de sang, ceux qui veulent rivaliser d'autorité avec vous, et contre tous ces prévaricateurs et pour que le char de la Révolution marche avec plus de rapidité.

Epurez toutes les autorités constituées, chassez des fonctions publiques, les hébertistes, les Robespierriettes, que ne s'y sont introduits que pour vexer les bons citoyens et faire hair la Révolution ; que leur compte soient rendus publics par la voie de l'impression, et envoyez aux sociétés populaires ; vous connaîtrez bientôt les fripons. Le glaive de la loi en fera justice et le sol de la République ne portera que des frères et des amis.

Pour nous, citoyens représentans, nos principes seront toujours les mêmes, nous n'aurons jamais pour ralliement que la Convention ; nous jurons de nouveau de lui faire dans tous les temps un rempart de nos corps.

Suivent 58 signatures et les noms de 28 personnes désignées comme « ne sachant pas signer ».

g

[Le conseil général de la Commune de Saint-Pol à la Convention nationale, Saint-Pol, le 5 frimaire an III] (69)

Citoyens représentans,

Elle n'est donc plus cette société fameuse, jadis le sanctuaire des vertus et de la raison, mais qui corrompue par l'ignorance, l'intrigue et le crime, ne fut dans ces derniers moments qu'un volcan de discorde, et un repaire de factieux.

Trop longtemps, les Jacobins ont déchiré le sein de la France ; nous n'aurions point à gémir aujourd'hui sur le sort de tant de victimes innocentes, tant de maux à réparer, tant de malheureux à soulager, si libres du joug des jacobins, le peuple avoit pu faire parvenir jusqu'à vous le langage de la vérité.

Il manquait à notre bonheur, comme à votre gloire, cette victoire sur ces ennemis intérieurs de la République ; les journées de Gimimappes, de Florus et de Juliers (sic) auroient vu périr leurs lauriers sans la journée mémorable du vingt-deux brumaire.

(68) C 328 (2), pl. 1458, p. 21. *F. de la Républ.*, n° 71.

(69) C 328 (1), pl. 1448, p. 6. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

(67) C 328 (1), pl. 1448, p. 2.